Envoyé en préfecture le 30/09/2015
[illegible]/09/2015
A[illegible]
ID[illegible]-20150928-D[illegible]0930016-DE

maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations** — **Conseil municipal du 28 septembre 2015**
  Commission « Éducation, périscolaire et jeunesse » — **Séance du 8 septembre 2015**

15 « Programme EADSI » - demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme LEHNER	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
M. MONTES	Pouvoir à :	Mme JAJAN

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
  - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
  - Nombre de conseillers en exercice : **39**
  - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

- **Rapport de présentation :**

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

Le service Périscolaire et Loisirs propose de former une dizaine d'animateurs permanents afin de pouvoir proposer aux enfants fréquentant les TAP et les accueils de loisirs, des activités d'Education au Développement et à la Solidarité Internationale (EADSI). Les formations seront assurées par l'association GAS (Groupe d'Appui et de Solidarité).

L'EADSI comprend un grand nombre de thématiques telles que :
- l'interculturalité,
- la lutte contre les discriminations,
- les inégalités,
- le développement durable.

Il s'agit d'une démarche participative d'éducation à la citoyenneté.

La ville de Creil demande une subvention au Conseil Régional de Picardie (CRP), dans le cadre du dispositif régional de soutien aux initiatives d'Education au Développement et à la Solidarité Internationale.

Dans cette perspective, la ville de Creil pourra :
- former les animateurs et valoriser leurs interventions dans les TAP et les accueils de loisirs grâce à de nouveaux outils et compétences qui accroitront la qualité des TAP et valoriseront leur propre parcours professionnel ;
- faire bénéficier aux enfants d'un programme d'activités sur plusieurs semaines, qui développe une réflexion sur des sujets qui les touchent au quotidien. L'objectif de l'EADSI est aussi de donner envie aux enfants d'être des citoyens à part entière, en développant leur esprit critique, susciter chez eux l'envie de changer les comportements et les mentalités et pourquoi pas mener des projets citoyens.

Envoyé en préfecture le 30/09/2015
préfecture le 30/09/
é le
060-216001
50928-DLBG150930016-DE

maintenant !

Il s'agit d'un projet valorisant pour la Ville, puisque Creil sera la première ville en Picardie à développer ce type d'activités en lien avec le Conseil Régional et qu'elle sera pilote en matière d'éducation à la citoyenneté internationale.

De plus, cela alimente le projet éducatif territorial et favorise la mise en place d'activités de qualité dans le cadre des TAP et des accueils de loisirs.

Enfin, de par la diversité de la population creilloise, amener les enfants à s'interroger sur l'interculturalité, les migrations ou les discriminations permet de favoriser une meilleure compréhension entre les cultures, valoriser les origines diverses et faire prendre conscience des réalités différentes ici et à l'étranger.

Le montant total des dépenses prévisionnelles (formation, achat de matériel / kits pédagogiques / produits alimentaires) s'élève à 9 792 €. En incluant les dépenses liées au personnel (animateurs et référents du projet) et à la production d'outils de communication, le budget total du projet s'élève à 23 032 €.

La contribution du Conseil Régional s'élève à 90% de l'assiette subventionable à hauteur de 5 000 € maximum.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 30/09/2015
[illegible]09/2015
[illegible]
ID [illegible]20150928-DL[illegible]930016-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Éducation, périscolaire et jeunesse » en date du 8 septembre 2015,
Considérant que la Ville de Creil souhaite proposer aux enfants creillois des activités de qualité dans le cadre des TAP et des accueils de loisirs,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Picardie, dans le cadre du dispositif régional de soutien aux initiatives d'Education au Développement et à la Solidarité Internationale.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget 2016 de la ville 7472/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 29 SEP. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 30/09/15
et publication ou notification le 01/10/15
affiché le 29/09/15
CREIL, le 01/10/2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 30/09/2015
Reçu en préfecture le 30/09/2015
Affiché le
ID : 060-216001743-20150928-DLRG150930016-DE